



Philippe DUMÉ
Secrétaire Régional
UNSA Ferroviaire Picardie



Cher collègue,

La période électorale est propice à une profusion d'informations, de tracts de tout genre et pour certains à mettre un point d'honneur à la désinformation.

A l'UNSA-Ferroviaire, nous faisons ce que nous avons toujours fait, à savoir militer avec responsabilité et pragmatisme, pas uniquement lors des périodes électorales, mais chaque jour et pour toutes occasions.

Toutes nos décisions sont décidées démocratiquement par nos adhérents et militants afin de garantir les droits des agents dans une entreprise qui évolue tant sur le plan législatif que sur le plan économique et politique.

Dans un contexte délétère, l'UNSA -Ferroviaire ne peut rester muette face à toute la désinformation qui circule.

Face à ceux qui mettent tout sur le dos de la réforme, tout sur le dos de l'UNSA qui a fait le choix de négocier au mieux disant, et face à ceux qui n'ont rien fait d'autre que critiquer sans rien proposer et qui n'ont plus d'autre choix que de copier nos graphismes et couleurs ou de diffamer nos militants, **l'UNSA-Ferroviaire répond :**

La concurrence est imposée par l'Europe et les directives européennes :

Pour l'UNSA-Ferroviaire la concurrence n'apportera ni solution au financement, ni amélioration de la qualité de services.

Nous sommes dans un pays de droit écrit. Lorsque les lois sont débattues et votées, elles sont applicables.

C'est le cas de la loi du 4 août 2014, portant réforme du système ferroviaire.

Demander le retrait de cette loi, comme certains l'affichent, c'est mentir aux cheminots et aux salariés du Groupe Public Ferroviaire.

La concurrence étant en vigueur par des directives européennes, elle doit être une concurrence entre les entreprises de transport et non entre les salariés de ces entreprises ! Il était donc vital d'assurer **l'intégrité des trois EPIC dans le Groupe Public Ferroviaire et c'est ce que l'UNSA a fait avec le dépôt de plus de 40 amendements sur les textes de loi. Si le GPF n'avait pas été créé, les cheminots seraient aujourd'hui éclatés en plusieurs Sociétés Anonymes ! Et certains n'auraient pas gardé leur statut.**

EST-CE CELA QUE LES DÉTRACTEURS DE LA REFORME VOULAIENT ?

POURQUOI NE DISENT-ILS PAS CE QU'ILS AURAIENT SOUHAITÉ ?

Au-delà de cette réforme imposée par l'Europe, la loi prévoit la création d'une convention collective. **Sans convention collective, les salariés auront des droits différents. Cela serait la meilleure façon de tirer les conditions sociales vers le bas.**

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la construction de la convention collective doit se faire sur la base du RH0077, appliqué aujourd'hui par 95% des salariés de la branche !

N'en déplaise aux détracteurs qui n'apparaissent sur les lieux de travail que lorsque viennent les élections !

L'UNSA-Ferroviaire sera présente avec conviction et force de propositions dans toutes les réunions où seront abordés les sujets concernant le RH0077 ou même le RH001, car pour nous il s'agit dans ces réunions d'être votre porte parole. Il s'agit également de vous apporter des informations qui vous permettront de vous positionner.

Alors demandez-vous pourquoi certaines confédérations syndicales veulent-elles jouer avec le feu alors que les négociations sur le temps de travail ne sont pas encore véritablement en discussion ??? Qu'ils vous répondent, car pour nous, c'est très clair.

Quant à ceux qui diffament nos militants et qui jouent à détourner nos graphismes, **l'UNSA-Ferroviaire** ne s'étonne pas de les voir tomber si bas pour arriver à de tels agissements et ne s'étonne pas non plus de leur manque de discernement à mettre en œuvre un syndicalisme responsable. Qu'on se le dise.

Syndicalement votre.

Philippe DUMÉ

ALORS OUI, UNE ALTERNATIVE EXISTE...

Amiens, Septembre 2015

L'expertise syndicale



Monsieur le directeur

Pour revenir sur un sujet impactant notre région, **l'UNSA-Ferroviaire** a appris, une fois de plus par la presse, que la loi « Macron » aurait un impact sur la région SNCF Picardie. Dans le même temps, la SNCF à grand renfort de communication a présenté, le 03 septembre 2015, sa nouvelle offre commerciale longue distance, OUIGO.

Sur le dossier OUIGO, **l'UNSA-Ferroviaire** s'interroge sur les points suivants :

- qui peut postuler ?
- quel périmètre est concerné ?
- s'agira-t-il de mutations, de détachements, de mises à disposition et sur quelle durée ?
- y aura-t-il des incidences sur la rémunération des agents ?
- sur quelle période porterait cet appel d'offre ?
- quelles formations seront dispensées ?
- quelles incidences sur notre cœur de métier ferroviaire et son plan de transport ?
- quels impacts sur l'avenir des trains sur notre région ?
- quelles conséquences sur nos canaux commerciaux de ventes directes et les escales ?
- quelles incidences sur les effectifs de l'ECT, de l'EVP et de l'EMT ?

Sur le dossier OUIBUS, ce nouveau mode de transport longue distance va entrer en concurrence avec nos trains. L'impact négatif de cette nouvelle offre en termes d'effectif cheminots sur les trois épics risque d'être conséquent. Pour ce qui est de la Picardie, quelles sont vos projections en termes de pertes d'emplois ?

Enfin, quelles conséquences auront ces projets sur le financement de la convention régionale et sur le trafic ferroviaire picard ?

Les élu(e)s **UNSA-Ferroviaire** déplorent qu'aucune information n'ait été mise à l'ordre du jour de ce CER à votre initiative, qu'il s'agisse de OUIGO ou OUIBUS, alors que nous estimons que le CER est à minima l'instance qui doit être informée et le cas échéant consultée sur les sujets politiques et économiques impactant notre région SNCF.

l'UNSA-Ferroviaire vous demande, Monsieur le Président, la présentation d'un dossier complet et détaillé mettant en exergue les conséquences pour les cheminot(e)s de notre région sur ces sujets.

Merci de votre attention.

L'UNSA-Ferroviaire, seule Organisation Syndicale à avoir fait une déclaration pour alerter sur le sujet OUIGO, a su faire réagir toutes les autres Organisations Syndicales sur le sujet.

**FORCE EST DE CONSTATER QUE,
MÊME DENIGRÉE SUR NOS MOINDRES FAITS ET GESTES,
L'EXPERTISE DE L'UNSA-FERROVIAIRE A,
UNE NOUVELLE FOIS,
FAIT SES PREUVES!!!**

**L'UNSA-FERROVIAIRE EST PARVENUE, APRES DE LONGS ÉCHANGES, A
OBTENIR DU DIRECTEUR DE REGION LA DÉCISION SUIVANTE:**

**« LES ASCT QUI SERONT DÉTACHÉS CHEZ OUIGO SERONT
REPLACÉS PAR DES AGENTS AUX CP OU EN CDI. »**

Cette décision a été actée l'après-midi même en DCI.

UN **nouveau** MODÈLE
SYNDICAL SNCF EST-IL POSSIBLE



la réponse
EN 3 POINTS



▶ Vous en avez marre des syndicats qui appellent à la grève à toute heure et pour n'importe quel motif ?

▶ Vous en avez marre de ceux qui ne pensent qu'à sauver leur appareil syndical à bout de course ?

▶ Vous en avez marre de l'image qu'ils donnent de notre Entreprise SNCF, sans se soucier des salariés ?

ALORS OUI, UNE ALTERNATIVE EXISTE...

L'expertise syndicale